

DEPARTEMENT DU GERS

MAIRIE
DE
SEYSSES-SAVES
32130

TELEPHONE : 05 62 62 03 51

Conseil municipal du 30 juin 2022

Présents : Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Marc Lapalu, Nicolas Taulet, Jean-Pierre Cavaille, Anne-Marie Gleizes, Véronique Fernandez, Amélie Lamarque

Excusés : Valentin Tonus, Cathy Lajous, Philippe Massarin

Secrétaire : Francis Martres

1- Présentation de l'étude de diagnostic sanitaire de l'Eglise :

Le conseil municipal a fait le tour de l'Eglise, en extérieur puis en intérieur, avec les explications et commentaires de l'architecte M. Pierre Cadot. L'Eglise est classée aux Monuments historiques depuis 1984. Puis l'architecte, surpris qu'il n'y ait pas de paratonnerre sur l'Eglise puisque celle-ci a déjà pris la foudre 3 fois, a présenté ses plans au Conseil Municipal.

Les travaux les plus urgents sont l'installation d'un paratonnerre, l'ouverture d'une deuxième porte pour la sécurité et l'accessibilité, la réfection du clocher et la mise aux normes électrique ce qui représenterait un coût de 330 000€ TTC.

2- Délibération création d'un emploi temporaire d'agent recenseur :

L'agent recenseur sera embauché pour une période de 2 mois et demi pour une durée hebdomadaire de 20h au 1^{er} échelon. La Délibération est votée à l'unanimité.

3- Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par la commune :

A partir du 1^{er} juillet, les délibérations ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel et les décisions prises par le Conseil Municipal doivent être exclusivement publiées par voie électronique. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir les modalités d'affichage par délibération.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de publier celles-ci par voie électronique par le biais du site internet ainsi que par affichage à la mairie pour ceux qui n'auraient pas accès à l'informatique.

4- Logiciel secrétaire de mairie

Le logiciel actuellement utilisé à la mairie est Berger Levrault. La secrétaire a fait sa formation sur le logiciel concurrent « Cosoluce » et demande au Conseil Municipal la possibilité de le changer. Le logiciel actuel coûte 1071,48€ par an et le devis pour le nouveau logiciel est de 1268,31€ par an avec plus de fonctionnalité et une meilleure réactivité du service lors des demandes d'aide et de dépannage.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de changer de logiciel

5- Mise en place d'un coffret extérieur pour le défibrillateur

Le défibrillateur actuel est situé à l'intérieur et il ne peut être d'aucun secours car la salle des fêtes n'est pas

accessible. Il serait plus judicieux de le déplacer à l'extérieur dans un coffret sécurisé sous alarme. Cela nécessite d'amener une ligne électrique. Le coffret extérieur coûte 510€. Le défibrillateur actuel a 10 ans donc la société nous conseille de le remplacer pour un coût de 864€. La Communauté des Communes a lancé un appel d'offre pour les communes non équipées de défibrillateurs.

Le Conseil Municipal après discussion décide d'attendre le résultat de l'appel d'offre de la Communauté des Communes pour prendre une décision.

6- Délibération proposition achat villa Delhom :

Les locataires du 270 route de Pompiac ont fait une proposition sur la « vieille » maison située 300 route de Pompiac. De ce fait la mairie s'est positionnée sur la maison au 270 route de Pompiac.

L'estimation de la maison est de 185 000€ si les locataires sont présents et 220 000 € s'ils ne sont plus là. Etant donné que le prix estimé est supérieur à 180 000€, l'avis des domaines est nécessaire. Ceux-ci estiment le bien à 195 000€ HT avec locataire et 240 000 € HT sans locataire avec une marge d'appréciation de 10%.

Le Conseil Municipal après discussion, décide à l'unanimité de se positionner pour la maison au 270 route de Pompiac au prix de 185 000€ si les locataires sont présents et 220 000 € si la maison est vide.

7- Questions diverses :

- *Agent recenseur :*

Du 19 janvier au 18 février 2023, la commune de Seysses-Savès sera recensée. Il faut trouver un agent recenseur qui sera disponible en soirée et les weekends afin de passer chez les habitants.

- *Référent ambroisie :*

M. Alexandre Massarin est le référent ambroisie pour la commune de Seysses-Savès. Il a participé à une formation en juin 2022. Pour toutes questions à ce sujet, voir avec lui.

- *Journée formation 1^{ers} secours :*

Une journée de formation aux 1^{ers} secours devrait avoir lieu en automne pour les habitants. Les personnes intéressées pourront se rapprocher de la mairie.

- *Stockage association Sea, Seysses and Sun :*

L'association Sea, Seysses and Sun a demandé un endroit de stockage pour entreposer le matériel qu'ils fabriquent. Le Conseil Municipal leur a proposé sous l'appentis

du presbytère.

- *Licence IV :*

Début août, M. Alain MIGNON fera une formation « permis d'exploitation » pour la licence IV. Le Conseil a décidé de prendre en charge cette formation car celle-ci appartiendra à la commune.

- *Vélo Club de St Lys :*

M. Royer, le président du vélo club de Saint-Lys est venu à la mairie car il souhaite faire une randonnée en VTT le 25 septembre 2022 et emprunter des chemins de notre commune. La commune s'engage à passer le gyrobroyeur sur les chemins qui seront empruntés.

Fin de la séance à 23h20.